

REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2017/205868]

26 OCTOBRE 2017. — Arrêté du Gouvernement wallon portant nomination du président, des deux vice-présidents et des membres effectifs et suppléants du pôle « Aménagement du Territoire »

Le Gouvernement wallon,

Vu le Code du Développement territorial, les articles D.I.4, D.I.5 et R.I.5-1 à R.I.5-7;

Vu le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative, modifié par le décret du 16 février 2017;

Vu le décret du 27 mars 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs;

Vu le rapport de genre établi le 11 octobre 2017 conformément à l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2017 portant exécution de l'article 3, 2°, du décret du 11 avril 2014 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juillet 2017 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 août 2017 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement;

Vu l'entrée en vigueur du Code du Développement territorial au 1^{er} juin 2017;

Considérant qu'aux termes de l'article D.I.17, alinéa 1^{er}, du CoDT, la Commission régionale de l'aménagement du territoire est devenue le pôle « Aménagement du Territoire » le 1^{er} juin 2017 et exerce les missions qui lui sont dévolues par l'article D.I.4, § 1^{er}, du CoDT; que cette Commission reste valablement constituée jusqu'à la désignation des membres siégeant au sein du pôle « Aménagement du Territoire »;

Considérant qu'il s'indique dès lors de procéder à la nomination des membres du pôle « Aménagement du Territoire » dans la configuration telle que prévue par les nouvelles dispositions du Code du Développement territorial et par le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative tel que modifié par le décret du 16 février 2017;

Considérant qu'aux termes de l'article D.I.5 du CoDT, le Gouvernement désigne les membres du pôle « Aménagement du Territoire » ainsi que le président du pôle et un vice-président pour la section " Aménagement régional " et un vice-président pour la section " Aménagement opérationnel ";

Considérant que pour ce faire, deux appels à candidatures ont été publiés au *Moniteur belge* les 19 juin 2017 et 7 août 2017;

Sur proposition du Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings,

Arrête :

Article 1^{er}. M. Samuël Saelens est nommé président du pôle « Aménagement du Territoire ».

Art. 2. Mme Anne Vergari est nommée vice-présidente de la section « Aménagement régional » du pôle « Aménagement du Territoire ».

M. Pierre-Hugues Charlier est nommé vice-président de la section " Aménagement opérationnel " du pôle « Aménagement du Territoire ».

Art. 3. Sont nommés membres du pôle « Aménagement du Territoire », respectivement membres effectifs et membres suppléants :

Section Aménagement régional :

- pour les interlocuteurs sociaux tels que représentés au CESW :

Effectifs :

M. Michel Vander Gucht (UWE)

Mme Anne-Sophie Stenuit (FWA)

M. Olivier Bonfond (FGTB)

Mme Bénédicte Vellande (CSC)

- pour les pouvoirs locaux :

Effectif :

M. Thibault Ceder (UVCW)

- pour les organisations environnementales :

Effectif :

Mme Françoise Erneux-Yernaux (IEW)

- pour les intercommunales de développement :

Effectifs :

Mme Stéphanie Libert (IDEA)

Suppléants :

Mme Carine Delcuve (UWE)

Mme Isabelle Jaumotte (FWA)

Mme Lydie Gaudier (FGTB)

M. Jean-Marc Urbain (CSC)

Suppléant :

M. Arnaud Ransy (UVCW)

Suppléant :

Mme Lucie Renuart (IEW)

Suppléants :

Mme Lidvine Weber (IGRETEC)

M. Alain De Roover (IDETA)	Mme Fabienne Hennequin (SPI)
- pour le secteur carrier :	
Effectif :	Suppléant :
Mme Anne Vergari (FEDIEX)	M. Jacques-Bernard De Jongh (FEDIEX)
- pour l'association des urbanistes :	
Effectif :	Suppléant :
Mme Dominique-Anne Falys (CUB)	M. Pierre Cox (CUB)
- pour le secteur agricole :	
Effectif :	Suppléant :
M. Philippe Duvivier (FUGEA)	Mme Gwenaëlle Martin (FUGEA)
- pour la CPDT :	
Effectif :	Suppléant :
Mme Anne Sinsot (CPDT)	Mme Michèle Haine (CPDT)
Section Aménagement opérationnel :	
- pour les interlocuteurs sociaux tels que représentés au CESW :	
Effectifs :	Suppléants :
Mme Nathalie Henry (UWE)	M. Dominique Van De Sype (UNISPO)
M. Pierre Houbotte (FWA)	M. Jean-Marc Dropsy (UCM)
M. Jean-Luc Dossin (FGTB)	M. Michel Jourez (FGTB)
M. Claude Feltz (CSC)	M. Jean-Nicolas Burnotte (CSC)
- pour les pouvoirs locaux :	
Effectif :	Suppléant :
M. Alexandre Ponchaut (UVCW)	Mme Gwenaël Delaite (UVCW)
- pour les organisations environnementales :	
Effectif :	Suppléant :
Mme Audrey Mathieu (IEW)	M. Olivier Guillitte (IEW)
- pour le secteur logement :	
Effectifs :	Suppléants :
Mme Vanessa Pauwels (SNPC)	M. Antoine Grégoire (SNPC)
M. Didier Van Der Haar (SWL)	Mme Laurence Collart (SWL)
- pour la Fondation rurale de Wallonie :	
Effectif :	Suppléant :
Mme Martine Gilles (FRW)	M. Nicolas Grégoire (FRW)
- pour le développement urbain :	
Effectif :	Suppléant :
M. Pierre-Hughes Charlier (UPSI)	Mme Camille Lhote (UPcity)
- pour les associations d'architectes :	
Effectifs :	Suppléants :
Mme Séverine Bouchat (UWA)	M. Benjamin Robinson (UWA)
Mme Albane Nys	M. Marc De Bonhomme
(Ordre des architectes)	(Ordre des architectes.)

Art. 4. La nomination des membres du pôle « Aménagement du Territoire » prend fin soit en cas de renouvellement du pôle, soit en cas de perte de la qualité sur la base de laquelle le membre concerné a été nommé.

Art. 5. Le présent arrêté entre en vigueur dans les dix jours de sa publication au *Moniteur belge*.

Art. 6. Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le 26 octobre 2017.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

W. BORSUS

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics,
de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings,

C. DI ANTONIO
